

PROJETS DE PARCS ÉOLIENS SAINT-PAUL-DE-MONTMINY ET DE LA FORÊT DOMANIALE DANS LA MRC DE MONTMAGNY

Question portant sur l'acceptabilité sociale
adressée lors de la séance du 11 juin 2025 de la 1re partie des audiences BAPE

Préparé le 18 juin 2025 par
Olivia Roy-Malo, conseillère scientifique en impacts sociaux et psychologiques
et en évaluation environnementale
Institut national de santé publique (INSPQ)

Y a-t-il un type de sondage qui permet de mesurer le mieux possible l'acceptabilité (ou plutôt l'acceptation) des projets éoliens en évaluation ?

Réponse :

L'acceptabilité sociale n'est pas une donnée mesurable. Selon la définition portée par l'INSPQ, l'acceptabilité sociale fait référence à un « processus d'évaluation politique mettant en interaction une pluralité d'actrices et acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnelles » (Bouchard-Bastien et al., 2020). Ce processus est dynamique et s'inscrit dans des contextes spécifiques à la fois sur les plans social, culturel, politique, socioéconomique et historique. En ce sens, il n'existe pas de sondages standardisés pour mesurer un tel processus. Celui-ci devrait plutôt faire l'objet d'une évaluation qualitative documentant les différentes composantes et étapes mises en place : l'accès à l'information, l'implication de la population dans le processus décisionnel, les relations entre les différentes parties prenantes, le degré d'influence des parties prenantes sur le projet, etc.

Le « consentement de la population vis-à-vis d'un projet susceptible d'avoir des répercussions sur ses activités, sa qualité de vie ou ses valeurs » fait référence à la notion d'acceptation sociale (Bouchard-Bastien et Roy-Malo, 2024 : 20). L'acceptation sociale d'un projet est modulée par différents facteurs qui auront une incidence sur les impacts sociaux et psychologiques d'un projet sur une population donnée (Bouchard-Bastien et al. 2020). Par ailleurs, la synthèse de connaissances *Éoliennes et santé publique. Mise à jour 2023* publiée par l'INSPQ a permis de relever des facteurs d'acceptation et de non-acceptation sociale de projets éoliens lors de la phase de planification, notamment :

- Les attitudes et les valeurs en lien avec la conservation de la nature et l'intégrité de la biodiversité ;
- La justification du projet dans un contexte de transition énergétique ;
- L'attachement identitaire au lieu et au paysage ;
- Les caractéristiques physiques (hauteur, distance et densité) des éoliennes ;

- La participation citoyenne, la transparence et l'équité du processus décisionnel ;
- La communication des impacts potentiels du projet ;
- Les impacts financiers directs – redevances, création d'emplois, valeur des propriétés – et indirects – prospérité économique de la région et valeur touristique des paysages.

Comme précisé dans cette publication, « ces facteurs sont susceptibles de varier selon les contextes historiques, culturels, sociopolitiques et socioéconomiques qui caractérisent les collectivités d'accueil » (Bouchard-Bastien et Roy-Malo 2024 : 26). En outre, « la gouvernance (privée ou communautaire) d'un projet serait également susceptible de moduler les attitudes. Au Québec, il apparaît que les projets communautaires ou publics sont jugés plus justes et équitables que les projets privés. » (Bouchard-Bastien, Roy-Malo et Grenier 2024 : 4).

Différentes méthodologies, dont l'enquête par sondage, peuvent être mobilisées pour évaluer les facteurs d'acceptation sociale, les préoccupations et les attitudes des individus envers le projet. En ce qui concerne les sondages, il n'existe pas de modèles reconnus par les organisations internationales en santé ou en évaluation d'impacts. Toutefois, pour bien saisir les facteurs qui modulent l'acceptation de ces projets, les questionnaires devraient inclure différentes sections portant sur l'accès à l'information, le degré de confiance que les personnes portent envers le promoteur et aux instances gouvernementales, la perception des risques et des bénéfices, le degré d'attachement au territoire, les expériences passées en lien avec d'autres projets de développement, les valeurs promues par les individus, etc. La méthode d'enquête par sondage doit respecter un processus méthodologique rigoureux qui inclut la formulation d'objectifs de recherche clairs, une stratégie d'échantillonnage et de collecte de données permettant d'atteindre une représentativité de la population ainsi qu'un traitement et une analyse des données adéquates en lien avec la problématique de recherche.

À noter qu'il existe d'autres méthodes de collecte de données pour mener une telle évaluation :

- Entrevue semi-dirigée
- Groupe de discussion
- Observation participante et non participante
- Simulation

Une démarche d'évaluation prospective des impacts sociaux permet d'anticiper les impacts potentiels d'un projet, « d'apporter des modifications [à celui-ci] s'il y a lieu, afin de minimiser les impacts négatifs et de maximiser les impacts positifs pour la communauté. L'évaluation prospective devrait favoriser la [participation publique], assurant ainsi la prise en compte des conclusions et recommandations de l'évaluation dans le processus décisionnel et dans la planification du projet » (Bouchard-Bastien et al., 2020 : 12).

L'International Association for Impact Assessment a publié un document recensant les principes internationaux ayant trait à l'évaluation des impacts sociaux (Vanclay 2003). Cette publication réaffirme l'importance d'intégrer les savoirs locaux et des mécanismes de participation à ces évaluations afin d'analyser les préoccupations des diverses parties prenantes. Ce principe rejoint l'une des conclusions de la mise à jour des écrits scientifiques sur les éoliennes et la santé publique publiée par l'INSPQ selon laquelle l'instauration de mécanismes de participation publique s'avérerait importante afin de prendre en considération l'ensemble des préoccupations et construire un projet socialement acceptable. Pour ce faire, il apparaît fondamental de documenter et de considérer les contextes locaux, en amont des projets, afin de mieux dégager les particularités sociales, économiques, politiques et culturelles du milieu qui influencent les conditions d'acceptation sociale d'un projet.

Références bibliographiques

Bouchard-Bastien, Emmanuelle et Roy-Malo, Olivia. « Effets sociaux et communautaires et acceptabilité sociale » : 20-43, *In* Bouchard-Bastien, Emmanuelle (dir.), [*Éoliennes et santé publique : mise à jour 2023*](#), Institut national de santé publique : Québec.

Bouchard-Bastien, Emmanuelle, Gagné, Dominique et Geneviève Brisson, 2020. [*Guide de soutien destiné au réseau de la santé : l'évaluation des impacts sociaux en environnement*](#), Institut national de santé publique : Québec.

Bouchard-Bastien, Emmanuelle, Grenier, Geneviève et Olivia Roy-Malo, 2024. [*Effets sociaux et communautaires et acceptabilité sociale des parcs éoliens*](#), Institut national de santé publique : Québec.

Vanclay, Frank, 2003. « [*L'évaluation des impacts sociaux : principes internationaux*](#) », *Publications spécialisées*, numéro 2, mai 2003, International Association for Impact Assessment.